



International Emerging Actions (IEA)

Un outil de coopération internationale partagé par le CNRS, au service de l'exploration de nouvelles thématiques et de nouveaux partenariats à l'international.

1. Qu'est-ce qu'une *International Emerging Action* ?

Les *International Emerging Actions*, sont des projets « *PI-to-PI* » dont la finalité est l'exploration de nouveaux champs de recherche et de nouveaux partenariats à l'international par : des missions de courte durée, l'organisation de réunions de travail, l'initiation de premiers travaux de recherche en commun autour d'un projet scientifique partagé. Ces actions ont une durée de 2 ans.

2. A qui s'adressent les *International Emerging Actions* ?

Les *International Emerging Actions* s'adressent aux personnels exerçant une activité de recherche dans une unité du CNRS et à leurs partenaires.

3. Comment proposer une *International Emerging Action* ?

Les porteurs de projets sont invités à se porter candidats à l'appel annuel lancé par la Direction de l'Europe de la recherche et coopération internationale (Derci) du CNRS dans toutes les disciplines et à déposer leur dossier de candidature sur la plateforme CNRS CoopIntEer entre les mois de juin et de septembre.

Pour accompagner la politique scientifique du CNRS, les termes de l'appel peuvent afficher des priorités thématiques ou géographiques particulières selon les instituts, applicables aux unités des dits instituts.

Une lettre de soutien du partenaire étranger est attendue lors du dépôt de dossier, attestant d'un éventuel cofinancement pour la mise en œuvre du projet.

4. Comment les *International Emerging Actions* sont-elles évaluées ?

Les propositions d'*International Emerging Actions* font l'objet d'une évaluation par les pairs au sein des instituts scientifiques du CNRS selon les critères suivants : qualité scientifique du projet, intérêt de la collaboration à l'international, qualité scientifique et complémentarité des équipes, participation de jeunes chercheurs, éthique et justification financière.

Aucun prérequis en termes d'échanges préalables ou de publications antérieures n'est demandé.

5. Comment les *International Emerging Actions* sont-elles financées ?

De manière complémentaire aux ressources directement mobilisées par les équipes participantes, les *International Emerging Actions* bénéficient de la part du CNRS de crédits spécifiques dédiés à la mobilité internationale entre les laboratoires impliqués, à l'organisation de réunions de travail et à la mise en œuvre de missions de terrain entre les partenaires pour un montant total se situant entre

10 000 et 14 000 euros sur la durée des actions. Gérés par le laboratoire CNRS du porteur de l'*International Emerging Action*, les financements du CNRS sont alloués par tranches annuelles au regard du projet initial, des bilans scientifiques et de rapports financiers annuels établis par le porteur et ses partenaires.

Plus d'information et points de contact sur l'Espace international du CNRS

<http://international.cnrs.fr>

Dépôt des candidatures

<https://www.cooperation.cnrs.fr/coopinteer/>

(se connecter avec ses identifiants Janus)

Direction Europe de la Recherche et coopération internationale
CNRS-Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16